



AR Prefecture

017-200094142-20260224-S202602-DE
Reçu le 05/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SILEC

SEANCE DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à neuf heures trente,

Le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eslandes, 21 avenue de la République, 17137 ESNANDES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROBLIN, président en exercice.

DATE DE CONVOCATION : le 29/01/2026

A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BOUTET

	NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	A DONNÉ POUVOIR A	A RECU POUVOIR DE
CDA LA ROCHELLE	GESLIN Didier	Titulaire		X		
	PHILBERT Patrick	Titulaire		X		
	ROBLIN Didier président	Titulaire	X			
	PINEAU Hervé	Suppléant		X		
	ESCOBAR Raymond	Suppléant		X		
	DENIS Amaël	Suppléant		X		
CDC AUNIS ATLANTIQUE	AZAMA Christophe vice-président	Titulaire	X			
	BODIN Jean-Marie	Titulaire	X			
	VENDITTOZZI François	Titulaire		X		
	BOUTET Martine	Suppléant	X			
	SERVANT Jean-Pierre	Suppléant		X		
	QUIRION Romuald	Suppléant		X		

Assistaient également à la réunion : Mathilda KLEIN (UNIMA), Blandine JEAN (UNIMA), Mélissa BRADTKE (CDC Aunis Atlantique), Lucie DEGORCE (CDA La Rochelle), Olivier GALINAT (SGC FERRIERES)

DÉLIBÉRATION N° S2026-02 **PRESENTATION ET VOTE DE LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.).

Considérant que, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le comité syndical peut, lors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif du syndicat. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Le président propose de voter le budget primitif 2026 avec la reprise anticipée des résultats comptables 2025. Dans le cadre de cette procédure, les résultats sont calculés sur la base des comptes provisoires du syndicat.

La balance réglementaire et la fiche de calcul sont détaillées en annexe de cette délibération
A ce stade, les résultats de clôture suivants sont constatés :

RESULTATS 2025	
FONCTIONNEMENT	
RECETTES	121 767,38
DÉPENSES	80 126,27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	41 641,11
EXCEDENT REPORTE 2024	22 636,61
EXCEDENT CUMULE A REPORTE SUR 2026 (002)	64 277,72
INVESTISSEMENT	
RECETTES	77 648,88
DÉPENSES	26 313,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	51 335,52
EXCEDENT REPORTE 2024	22 320,00
EXCEDENT CUMULE A REPORTE SUR 2026 (001)	73 655,52
RESTES A REALISER AU 31/12/2025	
RAR DEPENSES	71 000,00
RAR RECETTES	0,00

Appelé à délibérer,

Après avoir entendu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, DECIDE DE :

- CONSTATER de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget du SILEC tels que décrits ci-dessus ;
- PRENDRE de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026 du SILEC ;
- APPROUVER que le montant repris de manière anticipée en recettes de fonctionnement « 002-excédent reporté de fonctionnement », s'élève à 64 277.72 euros ;
- APPROUVER que le montant repris de manière anticipée en dépenses d'investissement « 001-excédent d'exécution reporté », s'élève à 73 655.52 euros ;

